

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :  
Afférents au C.M. : 10  
En exercice : 10  
Présents : 08  
Exprimés : 10  
Date de la convocation  
Le : 01 juillet 2022  
Date d'affichage  
Le : 01 juillet 2022

**SEANCE DU 08 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux  
et le huit du mois de juillet à vingt heures trente.  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni  
au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la  
présidence de Monsieur VILLARD Serge, Maire.

**PRESENTS :** Serge VILLARD, Nadège BODY, Pascal BOSQUET, Lilian  
BREYSSE, Martine CHARLEMAGNE, Myriam FIALON, Frédéric SOUTRENON,  
Jean-Michel UCCHEDDU

**EXCUSES :** Sylvie DIMEGLIO donne pouvoir à Myriam FIALON  
Frédéric CHALANCON donne pouvoir à Frédéric SOUTRENON

Mme BODY Nadège a été nommée secrétaire de la séance.

**Objet : Délibération de demande de subvention auprès du Conseil  
Départemental**

Monsieur le Maire explique que les travaux concernant la voirie est susceptible de  
bénéficier d'une aide du Conseil Départemental dans le cadre d'ATOUT  
RURALITE 07.

Il ajoute qu'il est important de demander cette aide au vu des dépenses réalisées pour  
ces travaux, ci-joint un tableau récapitulatif de la totalité des dépenses en cours et à  
venir concernant les travaux de voirie dans la commune d'Aubignas.

**Montant prévisionnel des travaux HT :**

- Accès Eglise	7 665.00 € HT
- Voirie communale Argelas	14 397.50 € HT
- Voirie communale des Roseaux	13 608.00 € HT
- Voirie communale Bois de Val	12 215.00 € HT
- Voirie communale La Mûre	5 440.00 € HT
- Soit un total de :	53 325.50 € HT

**Recettes prévisionnels HT :**

- ATOUT RURALITE 07 (Conseil Départemental) pour 37.5 %	20 000.00 € HT
---	----------------

**Autofinancement pour 62.5 %** 33 325.50 € HT  
(TVA de 10 665.10 €, soit un total pour la commune de 43 990.60 €)

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour le dépôt du dossier aux différents financeurs liés  
à la voirie, dont le montant est estimé au maximum à 53 325.50 € HT.
- ✓ **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'ATOUT  
RURALITE 07 une subvention de 37.50 % du montant des travaux H.T.
- ✓ **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit les 62.50 % restants
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil  
Départemental définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document  
nécessaire à l'application de la présente décision.

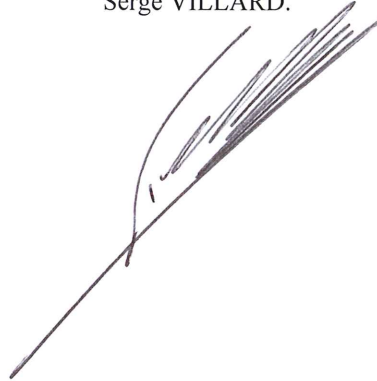
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

✓ **INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Ont les membres présents signés – Pour copie conforme  
AUBIGNAS le huit juillet deux mille vingt deux

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le :  
Et publié ou notifié  
Le :

Le Maire,  
Serge VILLARD.



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE  
13 JUL. 2022